



SAINT ALBAN
UNE HARMONIE À EXPLORER

www.st-alban.qc.ca

L'ALBANOIS

JUILLET 2014

MOT DE VOTRE MAIRE

Bonjour à tous,

Voilà! L'été est enfin arrivé avec sa période de vacances, de voyages et de baignade. Je vous souhaite de pouvoir profiter pleinement de ces belles journées et d'en apprécier les douceurs. Demeurez tout de même prudents sur nos routes et plans d'eau!

Très bon été à tous!

Bernard Naud



PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL : LE LUNDI 11 AOÛT 2014
À 19 h 30 AU CCFM.

SÉANCE DU LUNDI 14 JUILLET 2014

Aide financière annuelle à Action plans d'eau plein air (APEPA).

La Municipalité versera un montant de 10 000 \$ à l'organisme APEPA pour les opérations 2014 dans le secteur des gorges de la rivière Ste-Anne, au lac Long et au centre de ski de fond Les Portes de l'Enfer.

Octroi des contrats de fourniture de matériaux granulaires et de location de machinerie lourde pour la reconstruction du rang de la Rivière Noire.

Le conseil municipal octroi les contrats de fourniture de matériaux granulaires et de location de machinerie lourde pour la reconstruction du rang de la Rivière Noire qui aura lieu dans les prochaines semaines.

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2014-2015.

Le conseil municipal dépose une demande d'aide financière pour la reconstruction du rang de la Rivière Noire.

Demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés.

La Municipalité a déposé une demande d'aide financière au gouvernement du Canada dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés pour le projet de relocalisation du Mini-Putt.




Gardez un œil sur vos animaux !

Nous profitons de la période estivale pour vous rappeler que la municipalité possède un règlement sur les animaux. Celui-ci stipule, entre autres choses, qu'un animal qui se trouve sur le terrain privé d'un tiers sans son consentement ou qui se trouve à l'extérieur de l'immeuble du gardien alors que celui-ci est incapable de le maîtriser en tout temps ou qui par ses aboiements, hurlements ou gémissement trouble la tranquillité des personnes qui résident, constitue une nuisance et est passible d'amende. Nous comptons sur votre collaboration.

NOUS DEMANDONS AUX PERSONNES PROMENANT LEUR CHIEN, DE RAMASSER LES EXCRÉMENTS DE LEUR ANIMAL.



TAXI CLAUDE
418 326-1777
24 heures *Avec service rapide*
COURTE DISTANCE - LONGUE DISTANCE



**Le Centre de transfert
de St-Alban**
(ancien Dépôt de matériaux secs)

situé au 180, route 354 Est à
Saint-Alban
est ouvert le vendredi de 8h00 à 16h45 et le samedi
de 8h00 à 15h45.

Les pneus de 48" et moins sont acceptés au Centre.



BIBLIO-CHUT

HORAIRE D'ÉTÉ
Du 1^{er} juillet au 31 août 2014

Mardi: 18:30 à 20:30
Mercredi: 10:30 à 12:00



AVANT D'ALLUMER, PENSEZ-Y !!!!

Avant d'allumer, lisez ce qui suit...

Le vent est votre principal ennemi. En un rien de temps, une bourrasque peut emporter votre brûlage et l'étendre, souvent sur de grandes distances. Une négligence peut vous faire perdre la maîtrise de votre feu.

- Se renseigner auprès de la municipalité afin d'obtenir un permis et l'autorisation d'allumer un feu. 418-268-8026
- S'il est possible de faire un feu :
- allumer le feu dans un endroit dégagé, sur sol minéral;
- éviter de brûler lors de grands vents;
- avoir sur place le matériel approprié, afin d'intervenir promptement.

DES AMENDES SERONT IMPOSÉES AUX CONTREVENANTS

« Saint-Alban, une harmonie
pour petits et grands »
Politique de la famille et des aînés



UNE PREMIÈRE RÉUSSIE POUR LE PNHA



Jeudi le 5 juin 2014, une première activité était tenue suite à la subvention obtenue du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés. 18 participantes et 2 accompagnatrices étaient au rendez-vous et se rendaient à la pièce de théâtre « Haut Vol » à Pont Rouge. Voici quelques commentaires énoncés suite à l'évaluation de l'activité :

« J'ai aimé la pièce. On a bien ri ». « Pour moi, le culturel c'est important ». « Agréable pour moi et les personnes seules ». « Je vous dis que j'ai passé une très belle soirée. J'aimerais bien en faire d'autres au moins 2 fois durant l'année ». « On a bien ri ». « S'il y a d'autres sorties du genre ou autres activités, je suis partante ». « Le transport en autobus m'a rappelé un petit souvenir quand nous allions à l'école au village. Merci M. Beaulieu ».

Mille mercis aux collaborateurs et collaboratrices de la mise en scène de cette activité : Mme Réjane Lavoie et Mme Carmen Marquis (Club de l'âge d'or), Mme Céline Moisan (Maison des Aînés), M. Vincent Lévesque Dostie et Mme Denise Trépanier (Municipalité de Saint-Alban), M. Jean Philippe Rochon (responsable des loisirs). D'autres suggestions d'activités furent proposées et seront soumises au comité de suivi de la politique de la famille et des aînés. C'est à suivre ...

Claire Duchesneau, Comité de suivi de la politique de la famille et des aînés

RAPPEL – ÉVÉNEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

QUAND : Mercredi le 23 juillet 2014, à ne pas manquer

QUI : Pour les personnes de 50 ans et plus

COÛT : gratuit

POUR INFORMATION : Claire Duchesneau (418-268-8279) ou Carmen Marquis (581-325-8120)

POUR INSCRIPTION : Denise Trépanier au bureau municipal **avant le 18 juillet** 2014 au **418-268-8026**



Venez visiter l'**ancienne centrale hydroélectrique** située au Secteur des Gorges en compagnie des enfants du Terrain de jeux des Loisirs de Saint-Alban. Voici le déroulement de l'activité : Rendez-vous à la centrale pour **10 h15**. Visite guidée de la centrale à **10h30**. Pique-nique sur place. **Apportez votre lunch**. Surprises. **En cas de pluie, l'activité sera reportée.**

Cette activité a lieu suite à l'obtention d'une subvention fédérale du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés ayant comme objectif de briser l'isolement chez les personnes âgées.

Venez raconter vos souvenirs aux enfants

FÊTE DES VOISINS, RANG ST-JOSEPH EST



Cette fête fut vraiment agréable et tous les voisins étaient contents de se rencontrer.

Un petit jeu a aidé à mieux nous connaître. Tout le monde s'est régalé des délicieux mets apportés par chacun. Plusieurs ont gagné des prix lors du tirage de surprises, on a ri, on a bu, on a pris des photos... Et pour finir, on a eu droit à une envolée de bernaches qui est passée à quelques mètres au-dessus de nous pour nous souhaiter «**BONNE FÊTE DES VOISINS!**» C'était magique!

Souhaitons que la tradition se continuera l'an prochain!
Louise Lauzière et Richard Brousseau

FÊTE DES VOISINS, RANG RIVIÈRE NOIRE



FÊTE DES VOISINS, RUE PRINCIPALE

Rencontre agréable pour une trentaine de personnes au tour d'un BBQ. Bien installés sous les arbres, caressés par une petite brise, chacun y est allé de ses anecdotes souvent cocasses. Même madame Michaud s'est jointe au groupe pour y donner une touche politico-joyeuse.

Ce fut agréable de pouvoir prendre le temps de se rencontrer et de mieux se connaître. A l'an prochain sans faute !!!

Grand prix du Concours Gourmand 2014 (pour 2 personnes)

Une nuitée avec petit déjeuner l'Auberge Chemin du Roy

Un repas du terroir cuisiné par le chef Vincent Goulet à la Sucrière de Deschambault

Une dégustation de sorbets et glaces maisons à la crèmerie de Deschambault

Une visite guidée et 50,00 \$ d'achat à la Fromagerie des Grondines

Un atelier de fabrication de pains et viennoiseries à la Boulangerie le Soleil Levain.

100,00 \$ de bon d'achat au Marché Public de Deschambault

Détails sur le site du marché public : www.marchepublic.org

Concours gourmand

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

* Déposez vos coupons sur place à la Cantine du Marché. Tirage de produits de nos exposants chaque semaine. Le grand tirage se tiendra le 24 août. Consultez notre site web pour les détails.



COURRIER
DE PORTNEUF

Livr'baz

Vente de livres usagés
(adultes et enfants)



Où? Au Centre communautaire Fernand-Marcotte

Quand? Samedi le 16 août, 10h à 16h au profit de

Biblio-Chut!



Une Accorderie est un regroupement de membres appelés «**AccordeurEs**». Dans un esprit de partage et de solidarité, ils s'aident eux-mêmes en aidant les autres par des échanges de services et/ou d'activités avec comme monnaie leur temps au lieu de l'argent.

Réservez la date du 20 septembre à votre agenda car l'Accorderie de Portneuf fêtera sa première année. Du plaisir pour les grands et petits, la programmation vous sera présentée dans le prochain bulletin.

Ouvert à tous ! Invitez vos ami(e) s ou membre (s) de votre famille.

Contactez : Christine Tanguay, coordonnatrice. 418-326-1284 – portneuf @accorderie.ca



Du nouveau cet été : des activités récréo-éducatives offertes par la CAPSA !

À partir du 6 juillet 2014, la CAPSA offrira à la communauté régionale et touristique un programme récréo-éducatif portant sur l'amélioration des connaissances des habitats humides et riverains. Deux types d'activités seront alors accessibles à la population: des visites avec guide-animateur sur les sentiers pédestres de la Tourbière Chute-Panet ainsi qu'au Parc riverain de la rivière Sainte-Anne à Saint-Raymond et une activité de randonnée animée en rabaska, au Marais du Fer-à-Cheval sur la rivière Sainte-Anne.

Portant le titre «*Les milieux humides de ma communauté : Au coeur de la biodiversité régionale !*», la CAPSA souhaite, par la mise en place de ce programme, mettre à profit la proximité de plusieurs types de milieux humides et riverains afin d'améliorer les connaissances et le bon usage de ces écosystèmes naturels situés à proximité du centre-ville de St-Raymond. La CAPSA espère ainsi favoriser le sentiment d'appartenance de la population locale et régionale envers ces types de milieux en permettant une connaissance juste et intégrée de ceux-ci, dans un cadre amusant et stimulant.

Le programme récréo-touristique mis en place par la CAPSA vise à offrir des activités d'interprétation de la nature de grande qualité à une clientèle variée (familles, touristes, groupes scolaires, groupes corporatifs, groupes d'aînés, etc.) en plus de contribuer à la diversification de l'offre touristique régionale déjà en place.

La réalisation de ce projet est rendue possible grâce au financement octroyé par le CLD de Portneuf dans le cadre du Pacte rural volet régional 2014 (11 000\$), à la participation de la Fondation de la faune du Québec via le programme « Découvrir les habitats fauniques » (10 000\$), à la contribution de la Ville de Saint-Raymond (10 000\$), à l'appui financier de Tourisme Saint-Raymond (3 000\$) et de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine (1000\$).

Venez vivre une expérience hors du commun à seulement 2 minutes du centre ville de Saint-Raymond. Pour information et réservation, consultez notre site Internet au www.capsa-org.com ou communiquez avec nous au 418-337-1398.



Crédit d'impôt ÉcoRénov

Ce crédit d'impôt remboursable, mis en place pour encourager la réalisation de travaux de rénovation résidentielle écoresponsable, est instauré sur une base **temporaire**.

Il s'adresse à tout particulier, propriétaire ou copropriétaire, qui fait exécuter des travaux de rénovation écoresponsable à l'égard de :

- soit son lieu principal de résidence;
- soit son chalet habitable à l'année.

Ces travaux de rénovation doivent être effectués par un entrepreneur qualifié en vertu d'une entente conclue après **le 7 octobre 2013** et avant **le 1^{er} novembre 2014**.

Pour donner droit à ce crédit d'impôt, les travaux réalisés doivent

- avoir un impact positif sur le plan énergétique ou environnemental;
- répondre à des normes reconnues.

L'aide financière accordée grâce à ce crédit d'impôt, qui est d'un montant maximal de 10 000 \$ par habitation admissible, est égale à 20 % de la partie des dépenses admissibles qui dépasse 2 500 \$.

Notez que, si vous êtes copropriétaire d'une habitation admissible, vous pouvez partager le crédit d'impôt avec les autres copropriétaires. Toutefois, le total des montants demandés pour cette habitation ne doit pas dépasser 10 000 \$, soit le montant maximal par habitation admissible.

Note

L'aide financière accordée grâce à ce crédit d'impôt remboursable pourra s'ajouter, s'il y a lieu, à celle qui est offerte pour des rénovations résidentielles écoénergétiques en vertu du programme [Rénoclimat](#), administré par le ministère des Ressources naturelles.

Crédit d'impôt LogiRénov

Important

Vous pouvez demander le crédit d'impôt LogiRénov **uniquement** pour les années d'imposition 2014 et 2015, au moment de la production de votre déclaration de revenus.

Ce crédit d'impôt remboursable est mis en place **temporairement** pour encourager les ménages à rénover leur résidence, à l'agrandir, à l'adapter aux besoins particuliers d'un membre de leur famille ou à la transformer en maison intergénérationnelle.

Il s'adresse à tout particulier, propriétaire ou copropriétaire, qui fait exécuter des travaux de rénovation de son lieu principal de résidence, pour autant que ce soit l'une ou l'autre des résidences suivantes et que sa construction ait été complétée avant le 1^{er} janvier 2014 : [maison individuelle](#)

- une maison usinée ou une maison mobile installée à demeure;
- un appartement d'un immeuble en copropriété divisé
- un logement d'un duplex ou d'un triplex à vocation résidentielle.

Les travaux de rénovation doivent être effectués par un en vertu d'une entente conclue après **le 24 avril 2014** et avant **le 1^{er} juillet 2015**.

Les travaux qui donnent droit à ce crédit d'impôt doivent porter essentiellement sur l'espace habitable de la résidence ainsi que sur son revêtement extérieur et sa toiture. Notez que les travaux reconnus pour l'application du crédit d'impôt ÉcoRénov seront reconnus pour l'application du crédit d'impôt LogiRénov uniquement à l'expiration du crédit ÉcoRénov, soit les travaux réalisés dans le cadre d'ententes de rénovation conclues après le 31 octobre 2014. Les ménages seront ainsi incités à inclure dans leurs projets de rénovation résidentielle des travaux écoresponsables.

Pour toute question ou commentaire concernant les programmes résidentiels en efficacité énergétique, veuillez communiquer avec notre service à la clientèle :

Par courriel : services.clientele@mern.gouv.qc.ca

Par téléphone : **1 866 266-0008** (numéro sans frais)

Avis d'ébullition – Réseau d'aqueduc du village

La Municipalité a émis en 2013 un **avis d'ébullition** préventif pour les abonnés du réseau **d'aqueduc du village**. Comme vous le savez, cet avis d'ébullition est **toujours en vigueur**.

Cette situation, hors de notre contrôle, est due à des changements dans la qualité de l'eau, ainsi qu'à des changements à la réglementation des usines de production d'eau potable. Afin de vous tenir informé des déroulements, voici les différentes étapes en cours et à venir :

- Caractérisation complète de la qualité de l'eau devant obligatoirement avoir lieu entre mars et septembre (en cours);
- Élaboration des plans et devis en fonction des résultats de l'étape précédente (hiver 2014-2015);
- Obtention d'un certificat d'autorisation pour réaliser les travaux (hiver 2014-2015);
- Travaux de mise aux normes des installations (printemps-été 2015).

Nous nous excusons des incon vénients et vous remercions pour votre collaboration.

Vincent Lévesque Dostie, directeur général, le 16 juillet 2014

AIDE-MÉMOIRE

Bernard Naud, maire	418 285-7256
Bureau municipal	418 268-8026
Télécopieur	418 268-5073
C.C.F.M. & Bibliothèque	418 268-3557
Centre des Loisirs	418 268-5913
Jean-Philippe Rochon	418-283-2660
(Responsable des Loisirs)	loisirs@st-alban.qc.ca
École Le Goéland	418 268-3332
Les Portes de l'enfer	418 284-4232
Maison du Gardien	418 284-4232
Parc Régional	418 284-4756
M.R.C. de Portneuf	418 285-3744
Taxes scolaires	418 285-2600
Chambre commerces	418 268-5447
Site d'enfouissement	1 866 760-2714

Urgences Renseignements

Pompiers	9-1-1
Police	9-1-1
Ambulance	9-1-1
Centre Anti-Poison	1 800 463-5060

PRÉVENTION SUICIDE

**1 866 277-3553 OU
1 866 APPELLE**

**Heures d'ouverture du bureau municipal:
Du lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Le vendredi: 8 h 30 à 12 h**